



Indiscretion d'une personne du syndicat

Par **canada49**, le **07/12/2013** à **07:51**

[fluo]bonjour[/fluo]

j'ai été licencié de ma société dernièrement. Je travaillais dans un commerce. J'étais délégué du personnel donc toute une procédure pour ce licenciement(2 mois). Enfin tout est fini mais cette semaine j'apprend que le délégué syndical, membre du CE, CHSCT, et délégué du personnel également, à divulgué tous les détails de cette affaire aux membres du personnel et même à certains clients. Je voudrais savoir quoi faire contre cette personne car je pense qu'il devait garder cette procédure secrète.

[fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par **moisse**, le **07/12/2013** à **09:30**

Bonjour,

Vous pensez à tort, le délégué n'a d'obligation de confidentialité qu'à l'égard de l'entreprise et pour les données concernant, par exemple, des secrets de fabrication...